

Cela signifie, en fait, que sept provinces représentant au moins 92 p. 100 de la population doivent approuver toute modification constitutionnelle avant que le gouvernement fédéral n'envisage de donner son approbation.

C'est une exigence encore plus stricte que celle en vigueur à l'heure actuelle pour la plupart des modifications constitutionnelles, alors qu'il est question de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

Le ministre des Forêts, Andrew Petter, le principal porte-parole de la Colombie-Britannique sur les questions d'unité, a déclaré que Chrétien enfermait la Confédération dans une camisole de force et il l'a accusé d'avoir rédigé sa stratégie sur l'unité «à l'endos de vieilles enveloppes usagées».

C'est exactement ce que le premier ministre fait. Pourtant, comme des moutons, les députés libéraux vont, ce soir, rentrer dans les rangs et voter en faveur de cette camisole de force qu'on nous impose.

Nous sommes confrontés à une situation où nous accordons un veto et je devrais peut-être m'arrêter un instant pour vous expliquer en détail ma conception d'un veto. Si une personne parmi tant d'autres a un droit de veto et si elle se prononce contre une mesure alors que la majorité y souscrit, elle pourrait empêcher que cette mesure ne soit mise en vigueur. C'est ce que je comprends d'un droit de veto.

• (1620)

Le premier ministre donne le veto constitutionnel du gouvernement fédéral au sujet de la Constitution canadienne au gouvernement séparatiste du Québec. C'est tout à fait incroyable. Je dois le répéter, car c'est vraiment très dur à croire. Le premier ministre donne le droit de veto du gouvernement fédéral sur toute modification constitutionnelle au gouvernement séparatiste du Québec.

Je n'arrive pas à croire que ces gens puissent venir à la Chambre ce soir pour se prononcer de cette façon simplement parce que leur premier ministre leur dit de le faire. Je devrais expliquer que les libéraux de Colombie-Britannique sont placés dans une situation très embarrassante, car ils s'appellent malheureusement «libéraux». Je vais vous lire un article d'un candidat à l'assemblée législative provinciale. Voici ce qu'il dit:

Le gouvernement fédéral a pris une décision spectaculaire. Dans le but d'apaiser les séparatistes québécois mécontents, le premier ministre menace la véritable union des provinces canadiennes.

Cette forme à peine déguisée de «veto pour tous» donnera au Québec la possibilité d'empêcher toute modification constitutionnelle, aussi logique soit-elle. Une fois de plus, on met de côté la Colombie-Britannique, la troisième province du pays en importance, celle qui connaît la croissance la plus forte.

Je dis, entre parenthèses, que cette déclaration a été faite immédiatement avant l'inclusion d'un droit de veto pour la Colombie-Britannique. Cependant, les sentiments sont exactement les mêmes. Ce libéral de la Colombie-Britannique essaie de se différencier de ces libéraux fédéraux dingues. Il ajoute:

Le comité de l'unité créé par le premier ministre n'a qu'une seule représentante de l'Ouest et elle vient d'Edmonton. On devrait maintenant dissoudre ce comité, car le dernier geste de Chrétien le rend inutile.

La clause de la société distincte donnera un statut spécial à une petite partie de notre société et empoisonnera les relations avec le Québec pour des années à venir.

### Initiatives ministérielles

Je dis à mes collègues libéraux que c'est un libéral qui parle.

Le Canada est un mystère pour le premier ministre. Il n'est plus du tout dans le coup.

On a rejeté l'Accord de Charlottetown de 1992 justement à cause de l'inclusion de ce type de traitement spécial.

Je me demande qui est ministre de l'aliénation de l'Ouest? Cette personne accomplit un excellent travail à cet égard.

C'est un candidat libéral de la Colombie-Britannique qui a déclaré cela. Qu'est-ce que le chef des libéraux de la Colombie-Britannique dit? Lorsqu'on l'a interviewé, le 6 décembre, on lui a demandé: «N'êtes-vous pas dans l'embarras du fait qu'il s'agit de libéraux et que vous êtes un libéral également?» Il est évident que le chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique voulait prendre ses distances relativement à nos vis-à-vis, car il a répondu: «Notre parti est totalement distinct du parti fédéral. Je trouve embarrassant pour la Colombie-Britannique que les députés libéraux n'interviennent pas au Parlement pour défendre les intérêts de la Colombie-Britannique, alors que c'est leur devoir, selon moi.»

• **M. Hermanson:** Les choses sont bien différentes lorsqu'on essaie de se faire élire.

• **M. Abbott:** C'est tout à fait ahurissant! Je pense que ce serait encore plus instructif d'entendre les propos mêmes du soi-disant constitutionnaliste, notre homme de Vancouver Quadra. Je vais citer un article du 30 novembre où il reconnaît que l'idée du veto régional remonte à la conférence constitutionnelle de 1971. Nous la devons peut-être simplement au fait que «quelqu'un du cabinet du premier ministre l'a mentionnée et personne n'a fait valoir que ce qui passait en 1971 ne passe plus. Je pense que c'est aussi simple que ça.» Voilà ce que le député de Vancouver Quadra a déclaré à un journaliste à Vancouver, le 30 novembre. Ce sera très instructif de voir comment il va voter plus tard dans la journée.

Pourquoi en sommes-nous là? C'est parce que le premier ministre a paniqué face à l'échec total de son plan d'action référendaire. C'est la seule raison pour laquelle nous en sommes là. Nous avons un premier ministre qui n'est pas clairvoyant et qui est complètement déphasé. Franchement, j'estime, à l'instar de tous mes collègues à la Chambre, que le premier ministre devrait songer sérieusement à réviser son plan de carrière en tant que premier ministre du Canada. Il n'est pas clairvoyant.

• (1625)

J'aimerais citer un autre expert. Je considère cette personne comme une autorité en la matière parce que, ayant occupé le poste de premier ministre de Terre-Neuve de 1979 à 1989, Brian Peckford a survécu à un nombre impressionnant de guerres constitutionnelles. Il présente ici une analyse très subtile:

De plus, ce qui est proposé pose des problèmes. Dans une décision rendue en septembre 1981, la Cour suprême du Canada a dit d'une initiative unilatérale du gouvernement fédéral visant à rapatrier la Constitution et à la modifier qu'elle était incompatible avec les conventions constitutionnelles, lesquelles exigent le consentement appréciable des provinces. Ce jugement est important à tout le moins pour deux raisons: